

CHIFFRES CLÉS DE LA MIGRATION



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CHIFFRES CLÉS DE LA MIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS HUMAINS
ET DE L'ÉTAT DE DROIT (DG I)

DIRECTION DES DROITS HUMAINS,
DIVISION DES MIGRATIONS ET DES RÉFUGIÉS

Édition anglaise :
Migration key facts sheet

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, à condition que l'intégrité du texte soit préservée, et que l'extrait ne soit pas utilisé hors contexte, ne fournisse pas d'informations incomplètes ou n'induisse pas le lecteur ou la lectrice en erreur quant à la nature, à la portée ou au contenu du texte.

Le texte source doit toujours être cité comme suit :
« © Conseil de l'Europe, année de publication ».

Toute autre demande de reproduction ou de traduction de tout ou partie de ce document doit être adressée à la Division des publications et de l'identité visuelle, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Division des migrations et des réfugiés du Conseil de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex ou à migration@coe.int.

Conception de la couverture : Division des publications et de l'identité visuelle (DPIV), Conseil de l'Europe

Mise en page : Pointillés, Strasbourg

Photo de couverture : Shutterstock

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>

© Conseil de l'Europe, mars 2026
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

DIVISION DES MIGRATIONS ET DES RÉFUGIÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE – MANDAT

La Division des migrations et des réfugiés a été créée au sein de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DG I) le 1^{er} février 2025 afin d'assurer le suivi des actions menées par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire Général pour les migrations et les réfugiés.

Son mandat consiste, entre autres, à proposer une assistance et un soutien aux États membres, en particulier par l'intermédiaire du Réseau de correspondants sur les migrations, en recherchant, collectant et analysant des informations sur la situation des droits humains des personnes migrantes et réfugiées, ainsi qu'en complétant et en coordonnant les activités d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe et notre action avec d'autres partenaires internationaux, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Union européenne (UE) et ses agences spécialisées, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes nationales, régionales et internationales, y compris des organisations de la société civile. La Division des migrations et des réfugiés représente le Conseil de l'Europe au sein du comité de sélection de la distinction Nansen du HCR pour les réfugiés, ainsi que dans les forums consultatifs de Frontex et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA).

www.coe.int/migration

Sommaire

NOTE INTRODUCTIVE	5
DÉFINITIONS	7
1. DONNÉES MONDIALES SUR LA MIGRATION	9
Données mondiales : migrants internationaux	9
Migrations internationales par région	10
Données mondiales : personnes déplacées de force	11
2. RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE EN EUROPE	13
Population réfugiée en Europe	13
3. RETOURS DE MIGRANTS DEPUIS L'EUROPE	15
4. MIGRANTS INTERNATIONAUX DANS LA POPULATION ACTIVE EUROPÉENNE	17
5. ENTRÉES IRRÉGULIÈRES SUR LE TERRITOIRE EUROPÉEN	21
6. RÉFUGIÉS UKRAINIENS	23

Note introductive

La migration a toujours été une caractéristique de l'histoire humaine, façonnant les sociétés au fil des siècles. Cette publication, qui rassemble et présente les statistiques et les tendances les plus pertinentes, vise à donner un aperçu des chiffres clés en matière de migration aux niveaux mondial et européen. Elle peut servir de ressource dans le cadre de discussions et de prises de décisions fondées sur des données factuelles.

Les données disponibles, qui figurent dans le présent document, indiquent que la plupart des mouvements migratoires en Europe s'effectuent ces dernières années par des voies régulières et ordonnées ces dernières années, et qu'il y a eu une augmentation des retours de migrants depuis les États membres de l'Union européenne (UE). Les chiffres montrent également que les migrations jouent un rôle important dans le soutien des économies européennes, en aidant à répondre aux besoins du marché du travail, à compenser les défis démographiques et à combler les lacunes en matière de compétences.

Il est prévu que ce document « Chiffres clés sur la migration » soit régulièrement mis à jour et publié sur le site internet de la Division des migrations et des réfugiés du Conseil de l'Europe, afin de garantir que ses informations restent exactes, actuelles et pertinentes pour les politiques et les pratiques des États membres et des autres parties prenantes.

Définitions

- ▶ « Migrant » : terme générique désignant toute personne qui quitte son lieu de résidence habituel pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale¹.
- ▶ « Migrants internationaux » : selon les statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), les migrants internationaux sont définis par l'intersection de deux dimensions clés : l'espace et le temps. Pour être considérée comme un migrant international, une personne doit avoir quitté son pays de résidence et franchi une frontière internationale. En outre, un délai, généralement de 12 mois, est utilisé pour déterminer la durée pendant laquelle une personne doit avoir résidé sans interruption dans un autre pays pour être considérée comme un migrant. La définition statistique d'un migrant international ne fait aucune référence à la raison de la migration ni au statut migratoire des personnes qui quittent leur pays de résidence².
- ▶ « Réfugiés » : personnes contraintes de fuir leur propre pays et de chercher refuge dans un autre pays. Elles ne peuvent pas retourner dans leur pays par crainte d'être persécutées en raison de leur identité, de leurs convictions ou de leurs opinions, ou à cause d'un conflit armé, d'actes de violence ou de troubles graves à l'ordre public³.
- ▶ « Demandeurs d'asile » : personnes qui demandent à bénéficier d'une protection internationale. Leur demande de statut de réfugié, ou de statut de protection complémentaire,⁴ n'a pas encore été traitée, ou elles n'ont pas encore demandé l'asile mais ont l'intention de le faire⁵.
- ▶ « Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays » : généralement désignées par l'acronyme PDI, personnes qui ont été contraintes de fuir leur foyer pour échapper à un conflit, à des violences, à des persécutions ou à des catastrophes, mais qui restent dans leur pays⁶.
- ▶ « Migration légale ou régulière » : migration qui se déroule dans le respect des lois du pays d'origine, de transit et de destination⁷.
- ▶ « Migration illégale ou irrégulière » : mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux du pays d'origine, de transit ou de destination⁸.
- ▶ « Aide au retour volontaire et à la réintégration » : soutien administratif, logistique et financier, y compris à des fins de réintégration, apporté à des migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays hôte ou le pays de transit et qui décident de retourner dans leur pays d'origine⁹.
- ▶ « Retour volontaire » : retour de plein gré d'une personne soumise à un retour vers son pays d'origine ou un autre pays, qu'il s'agisse d'un retour indépendant ou assisté¹⁰.

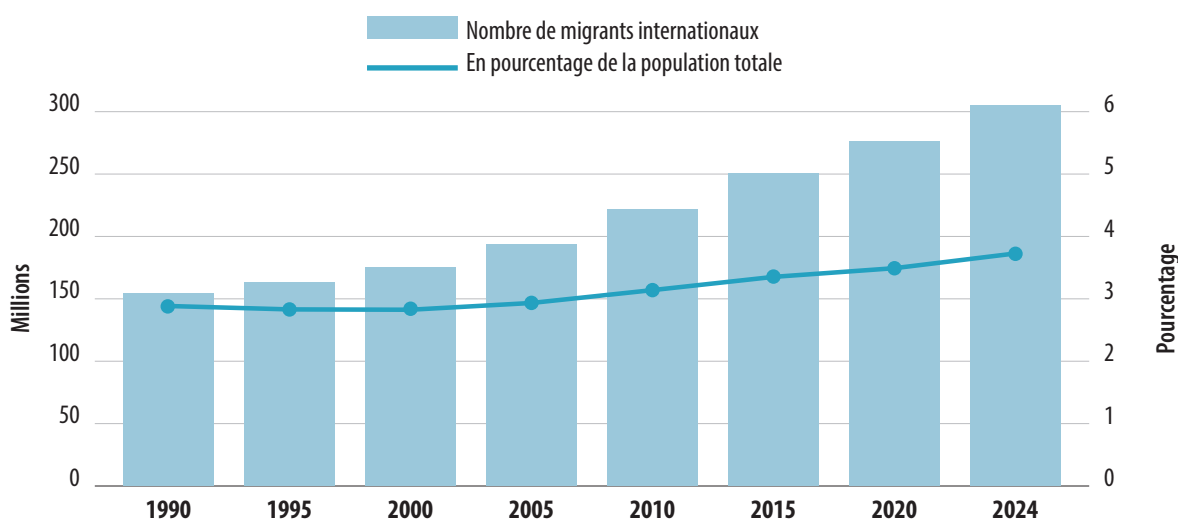
1. Ce terme englobe un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont les types de déplacement particuliers sont définis par la loi, comme les migrants victimes d'un trafic illicite, ainsi que celles dont le statut ou les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux, voir <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>.
2. UN DESA (2024), *International migration and sustainable development*, publication des Nations Unies, p. 28.
3. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (art. 1^{er}). Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : « Les instruments juridiques régionaux en Afrique et dans les Amériques ont élargi cette définition en incluant les personnes contraintes de quitter leur pays en raison d'une agression extérieure, d'une occupation, d'une domination étrangère, de conflits internes, de violations massives des droits de l'homme ou d'événements perturbant gravement l'ordre public », voir <https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-protégeons/refugiés>.
4. Le « statut de protection complémentaire » désigne un statut juridique accordé à une personne qui ne répond pas à la définition de réfugié au sens de la Convention relative au statut des réfugiés, mais qui ne peut retourner dans son pays d'origine en raison d'un risque réel de violations graves des droits humains.
5. <https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-protégeons/demandeurs-d-asile>
6. <https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-protégeons/personnes-deplacees-internes>
7. Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2019), « Glossaire sur la migration » : <https://publications.iom.int/books/droit-international-de-la-migration-ndeg-34-glossaire-de-la-migration>.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*

1. Données mondiales sur la migration

Données mondiales : migrants internationaux¹¹

Les données des Nations Unies indiquent que, au cours des six dernières décennies, le nombre de migrants internationaux dans le monde a presque quadruplé, atteignant 281 millions en 2020¹². Néanmoins, les migrants représentent toujours une proportion relativement faible de la population mondiale. Selon les données des Nations Unies, les migrants internationaux représentaient un peu plus de 3 % de la population mondiale en 1990, et cette proportion a progressivement augmenté pour atteindre environ 3,6 % en 2020.

Figure 1 – Nombre de migrants internationaux dans le monde en pourcentage de la population mondiale



Source : Nations Unies (2025).

Tableau 1 – Migrants internationaux dans le monde depuis 1970

Année	Nombre de migrants internationaux	Migrants en % de la population mondiale
1970	84 460 125	2,3
1975	90 368 010	2,2
1980	101 983 149	2,3
1985	113 206 691	2,3
1990	152 986 157	2,9
1995	161 289 976	2,8
2000	173 230 585	2,8
2005	191 446 828	2,9
2010	220 983 187	3,2
2015	247 958 644	3,4
2020	280 598 105	3,6

Source : OIM.

11. Voir la définition des migrants internationaux, telle qu'elle est utilisée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), dans le paragraphe sur les définitions ci-dessus.

12. UN DESA (2024), *op. cit.*

Migrations internationales par région

Les migrations internationales ont souvent lieu au sein d'une même région, facilitées par la proximité géographique et les liens économiques, sociaux et culturels étroits qui unissent souvent les pays partageant des frontières communes ou appartenant à la même région¹³.

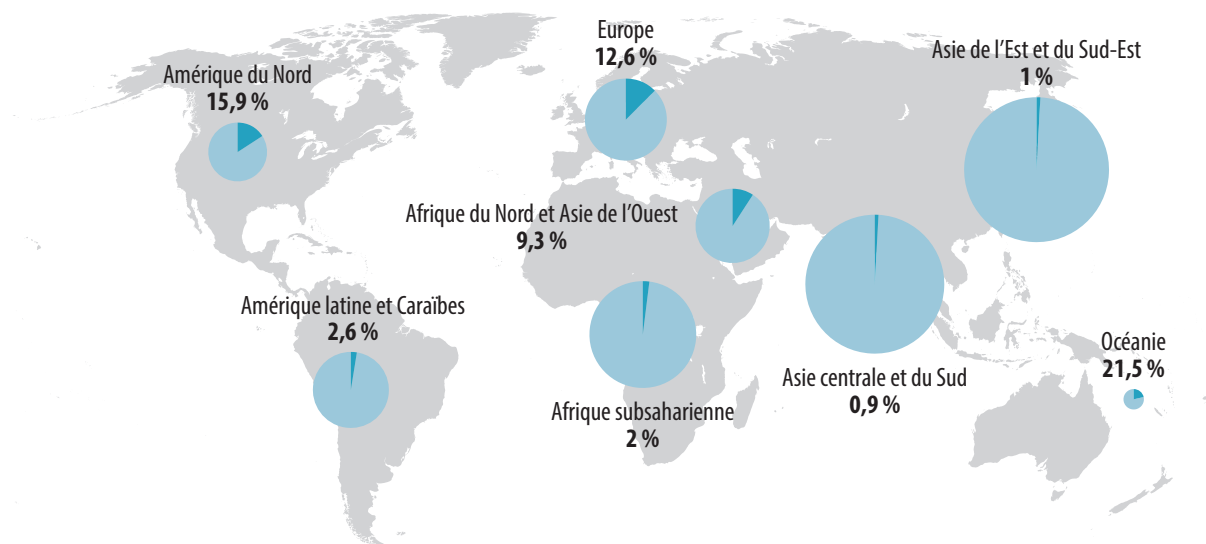
En 2024, près de la moitié (45 %) de tous les migrants internationaux dans le monde vivaient dans leur région d'origine. L'Europe affichait la migration intrarégionale la plus importante, 74 % de tous les migrants nés en Europe résidant dans un autre pays ou territoire européen. De même, 73 % des migrants internationaux originaires d'Océanie résidaient dans la région, et 64 % de tous les migrants nés en Afrique subsaharienne vivaient dans un autre pays ou une autre zone de la région en 2024.

Tableau 2 – Migrations internationales par région

Région	Nombre de migrant internationaux	Migrants internationaux en pourcentage de la population totale de la région
Océanie	9,9 millions	21,5 %
Amérique du Nord	61,6 millions	15,9 %
Europe	93,9 millions	12,6 %
Afrique du Nord et Asie de l'Ouest	56 millions	9,3 %
Amérique latine et Caraïbes	17,3 millions	2,6 %
Afrique subsaharienne	25,5 millions	2 %
Asie de l'Est et du Sud-Est	23 millions	1 %
Asie centrale et du Sud	20 millions	0,9 %

Source : www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock.

Figure 2 – Migrants internationaux en pourcentage de la population totale par région ou destination 2024



Source : www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock.

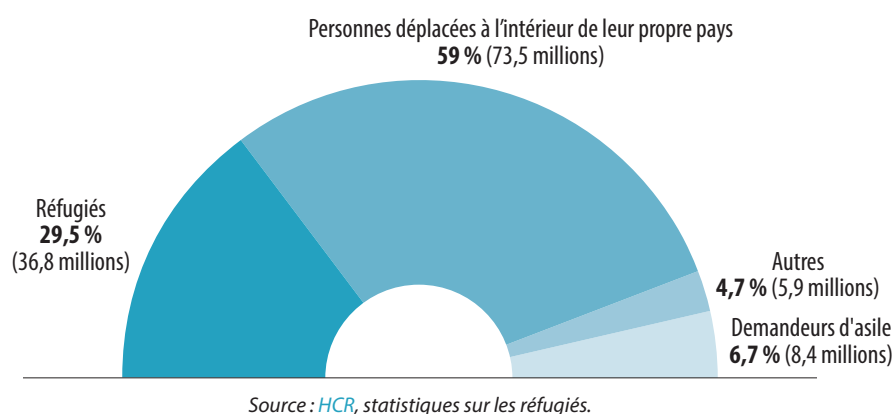
13. *Ibid.*

Données mondiales : personnes déplacées de force

À la fin de l'année 2024, on comptait 124,6 millions de personnes déplacées de force dans le monde, c'est-à-dire des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des personnes ayant besoin d'une protection internationale :

- ▶ 73,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (en raison de conflits et de violences)
- ▶ 36,8 millions de personnes réfugiées
- ▶ 8,4 millions de personnes demandeuses d'asile
- ▶ 5,9 millions d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale¹⁴

Figure 3 – Personnes déplacées de force dans le monde (total : 124,6 millions)



69 % des personnes réfugiées sont originaires de cinq pays seulement¹⁵ :

- ▶ Venezuela : 6,2 millions
- ▶ République arabe syrienne : 6 millions
- ▶ Afghanistan : 5,8 millions
- ▶ Ukraine : 5,1 millions
- ▶ Soudan du Sud : 2,3 millions

37 % d'entre elles sont accueillies dans cinq pays¹⁶ :

- ▶ République islamique d'Iran : 3,5 millions
- ▶ Turquie : 2,9 millions
- ▶ Colombie : 2,8 millions
- ▶ Allemagne : 2,7 millions
- ▶ Ouganda : 1,8 million

Au total, 49 millions sont des enfants, soit 40 % du nombre total¹⁷. Environ 1,8 million de personnes sont retournées dans leur pays d'origine ou se sont réinstallées en 2023.

14. La catégorie « Autres personnes ayant besoin d'une protection internationale » désigne les personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine, généralement parce qu'elles ont été déplacées de force à l'extérieur des frontières de leur pays, qui ne relèvent pas des autres catégories (personnes demandeuses d'asile, réfugiées ou dans une situation assimilable à celle des réfugiés), mais qui sont susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale, notamment contre leur rapatriement forcé, ainsi que d'avoir accès temporairement ou durablement à des services de base, voir HCR, [Refugee Data Finder - Methodology](#).

15. Réfugiés relevant du mandat du HCR et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale, à l'exclusion des réfugiés relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

16. *Ibid.*

17. Toutes les personnes déplacées de force.

Tableau 3 – Populations déplacées de force par région de destination

Région	Nombre total de personnes déplacées	Pourcentage de personnes déplacées dans le monde
Moyen-Orient et Afrique du Nord	24,4 millions	20 %
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	23,7 millions	19 %
Amériques	21,3 millions	17 %
Europe	18,8 millions	13 %
Asie et Pacifique	16,3 millions	15 %
Afrique de l'Ouest et du Centre	10,8 millions	9 %
Afrique australe	7,8 millions	7 %

Source : HCR, statistiques sur les réfugiés.

Europe

Nombre total de personnes déplacées de force en Europe (2024) : 18,8 millions (-4,8 % par rapport à l'année précédente).

Tableau 4 – Population déplacée de force par région d'origine (2024)

Région d'origine	Personnes déplacées de force	Pourcentage du total
Europe	11 095 648	59 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4 813 307	25,6 %
Asie et Pacifique	1 316 309	7 %
Amériques	513 265	2,7 %
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	493 912	2,6 %
Afrique de l'Ouest et du Centre	341 843	1,8 %
Afrique australe	115 337	0,6 %
Autre	143 614	0,7 %

Source : HCR, statistiques sur les réfugiés.

Tableau 5 – Nombre de personnes déplacées en Europe par an

Année	Nombre de personnes déplacées en Europe
2020	10 219 235
2021	10 247 412
2022	21 111 022
2023	19 774 081
2024	18 833 235

Sources : HCR, statistiques sur les réfugiés, Commission européenne.

À noter : à la fin de l'année 2021, moins de 10 % de tous les réfugiés dans le monde vivaient dans l'UE. À la fin de l'année 2022, en raison de la guerre en Ukraine, la proportion de personnes réfugiées vivant dans l'UE a augmenté pour passer à plus de 20 %. À la fin de l'année 2023, la proportion de personnes réfugiées résidant dans l'UE est restée stable par rapport à l'année précédente, s'établissant à 20 %. La part des personnes réfugiées dans l'UE était de 1,7 % par rapport à sa population totale.

2. Réfugiés et demandeurs d'asile en Europe

Population réfugiée en Europe

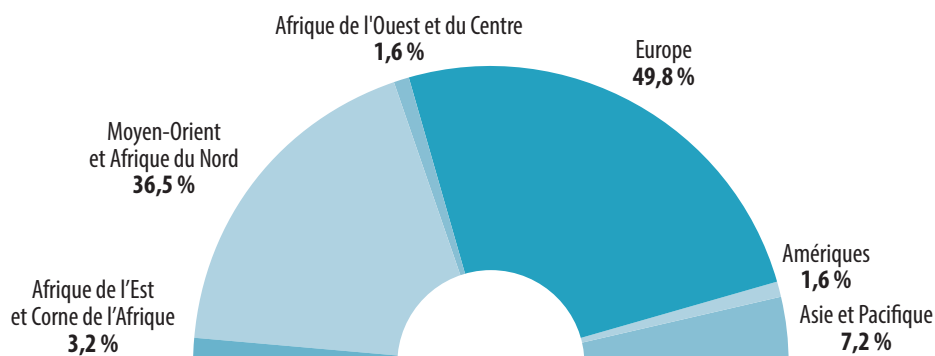
Nombre total de personnes réfugiées en Europe (2024) : 12,01 millions¹⁸.

Tableau 6 – Population réfugiée par région d'origine (2024)

Région d'origine	Population réfugiée	Pourcentage du total
Europe	5 538 745	46,2 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4 451 600	37,1 %
Asie et Pacifique	957 419	8 %
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	422 405	3,5 %
Amériques	222 310	1,9 %
Afrique de l'Ouest et du Centre	209 458	1,8 %

Source : HCR, statistiques sur les réfugiés.

Figure 4 – Population réfugiée par région d'origine



Source : HCR, statistiques sur les réfugiés.

Tableau 7 – Nombre de personnes réfugiées par an

Année	Nombre de réfugiés en Europe
2020	6 793 797
2021	7 003 711
2022	12 415 909
2023	13 061 135
2024	12 013 473

Source : HCR, statistiques sur les réfugiés.

Tableau 8 – Personnes demandeuses d'asile par pays européen (2024)

Pays	Demandeurs d'asile
Allemagne	348 903
Espagne	263 965
Italie	207 278

18. Selon les données du HCR, cela représente une diminution de 4,8 % par rapport à 2023, voir [HCR, statistiques sur les réfugiés](#).

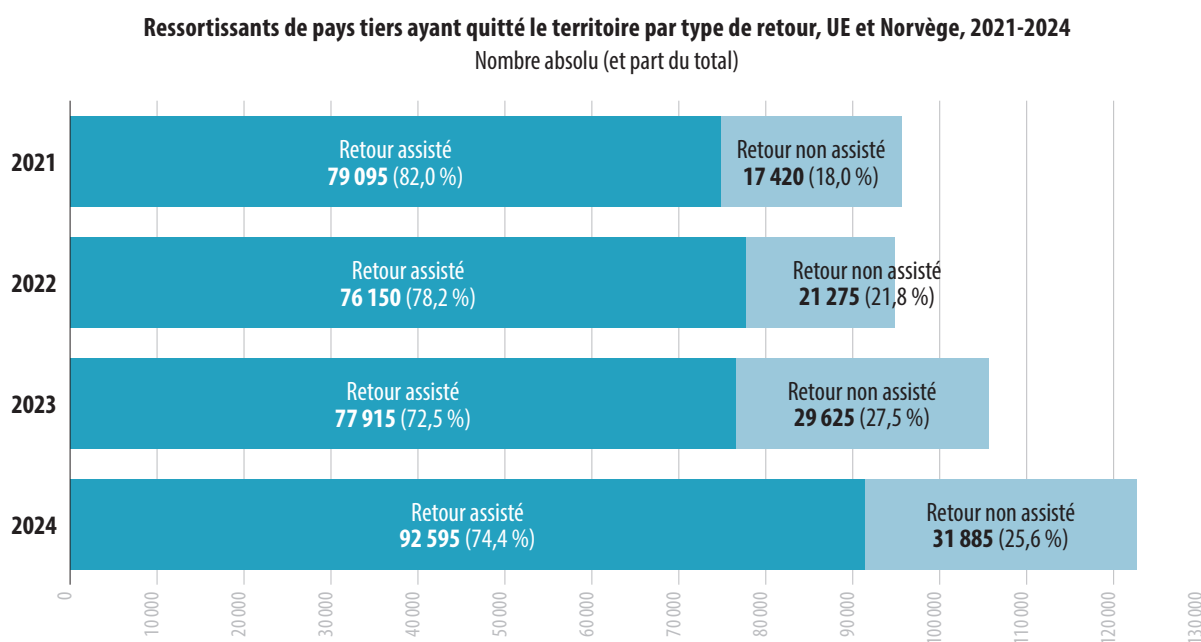
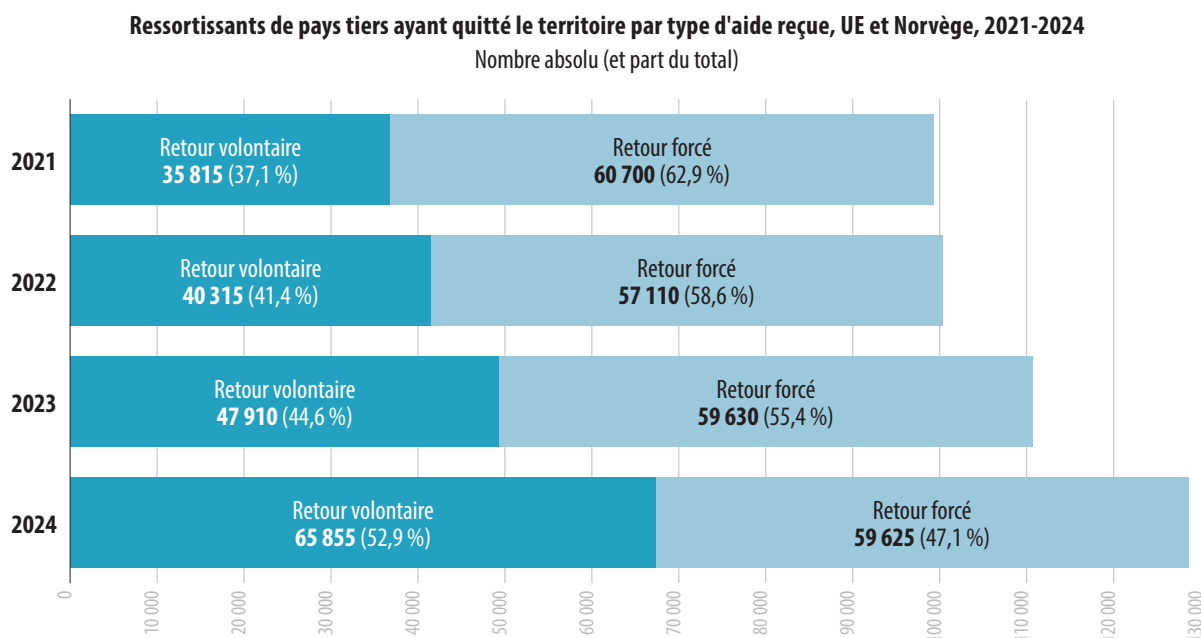
Pays	Demandeurs d'asile
Turquie	154 083
Royaume-Uni	124 783
France	88 554
Belgique	53 138
Pays-Bas	46 840
Irlande	31 711
Autriche	28 883
Grèce	28 244
Chypre	27 553
Suisse	17 010
Pologne	10 992
Bulgarie	5 981
Norvège	5 913
Suède	5 490
Finlande	4 386
Luxembourg	4 285
Danemark	2 628
Portugal	2 563
Malte	1 470
Bélarus	1 224
Croatie	1 220
Islande	1 081
République tchèque	1 065
Arménie	975
Moldova	904
Slovénie	845
Géorgie	764
Ukraine	487
Roumanie	462
Lituanie	298
Azerbaïdjan	267
Lettonie	263
Serbie et Kosovo* ¹⁹	202
Bosnie-Herzégovine	190
Estonie	172
Monténégro	150
Slovaquie	80
Liechtenstein	34
Macédoine du Nord	26
Hongrie	0
Albanie	0
Andorre	0
Monaco	0
Saint-Marin	0

Source : HCR, statistiques sur les réfugiés.

19. *Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

3. Retours de migrants depuis l'Europe

Figure 5 – Retours de migrants depuis l'Europe (UE et Norvège) 2021-2024 – Retour et réadmission



Source : Réseau européen des migrations (2025), "Asylum and migration overview 2024".

Tableau 9 – Nombre total de ressortissants de pays tiers ayant reçu l'ordre de quitter le territoire et ayant effectivement été renvoyés par des pays européens (2024)

Pays	Ordres de quitter le territoire	Retours	Taux de retour (%)
Allemagne	54 560	26 825	49,2 %
France	131 100	15 615	11,9 %
Suède	17 960	13 340	74,3 %
Pologne	12 570	9 240	73,5 %

Pays	Ordres de quitter le territoire	Retours	Taux de retour (%)
Chypre	15 930	8 670	54,4 %
Grèce	28 460	6 120	21,5 %
Autriche	15 860	6 070	38,3 %
Croatie	12 110	5 100	42,1 %
Italie	26 035	4 520	17,4 %
Espagne	44 065	4 275	9,7 %
Pays-Bas	23 335	3 005	12,9 %
Belgique	24 245	2 995	12,4 %
Suisse	7 850	2 075	26,4 %
Roumanie	5 070	2 110	41,6 %
Norvège	3 435	2 320	67,5 %
Hongrie	11 400	2 485	21,8 %
Lettonie	2 285	2 250	98,5 %
Bulgarie	9 405	955	10,2 %
Malte	1 010	860	85,1 %
Danemark	2 330	800	34,3 %
Estonie	850	780	91,8 %
Finlande	3 945	1 390	35,2 %
Lituanie	4 010	1 420	35,4 %
Irlande	3 360	1 460	43,5 %
Slovénie	690	495	71,7 %
Luxembourg	1 335	435	32,6 %
Slovaquie	530	370	69,8 %
Portugal	1 290	315 (3 ^e trim. uniquement)	24,4 % (est.)
République tchèque	6 805	600	8,8 %
Liechtenstein	0	0	0,0 %

Source : Eurostat, Retours de migrants en situation irrégulière – statistiques trimestrielles.

Tableau 10 – Cinq premiers pays d'origine des ressortissants de pays tiers ayant reçu l'ordre de quitter l'UE (2023-2024)

Pays	2023	2024
Algérie	32 495	37 650
Maroc	34 975	32 055
Syrie	21 710	27 075
Afghanistan	24 070	23 080
Turquie	20 990	25 590

Source : Eurostat.

Tableau 11 – Cinq premiers pays d'origine des ressortissants de pays tiers renvoyés vers un pays tiers à la suite d'une obligation de quitter l'UE (2023-2024)

Pays	2023	2024
Géorgie	9 975	11 450
Albanie	7 820	7 815
Turquie	5 560	7 775
Moldova	3 565	4 040
Maroc	2 710	3 975

Source : Eurostat.

4. Migrants internationaux dans la population active européenne

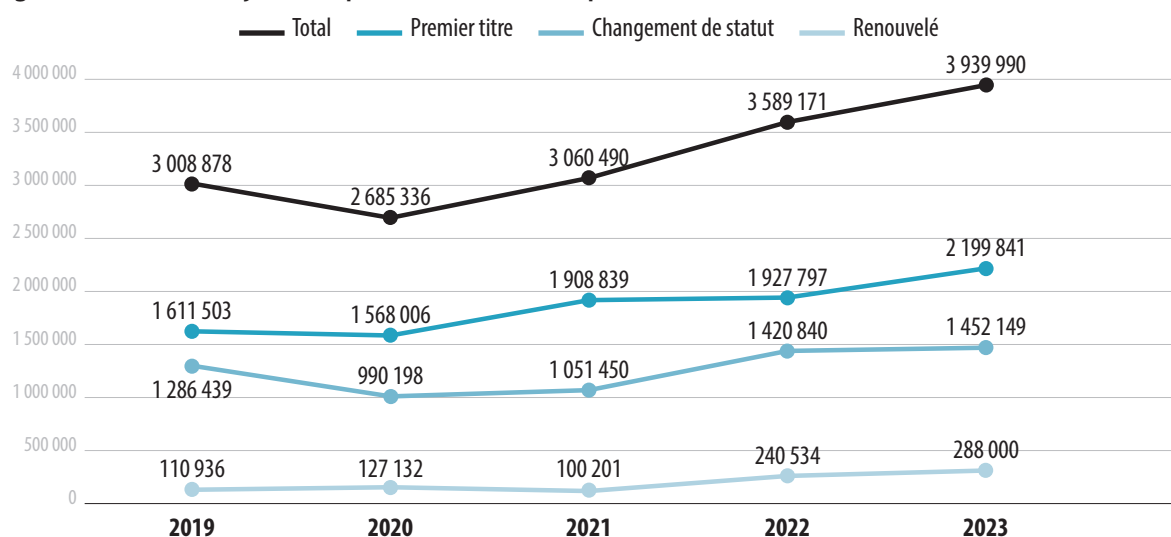
Les données de l'Organisation internationale du travail (OIT) indiquent que, entre 2013 et 2022, la répartition des migrants internationaux dans la population active par région est restée relativement stable. La répartition des migrants internationaux dans la population active en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest a légèrement augmenté entre 2013 et 2022.

Tableau 12 – Proportion de migrants internationaux dans la population active européenne

Sous-région	2013	2017	2019	2022
Europe de l'Est	7,6 %	8,1 %	8,2 %	7,8 %
Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest	14,3 %	15,9 %	17,0 %	17,4 %

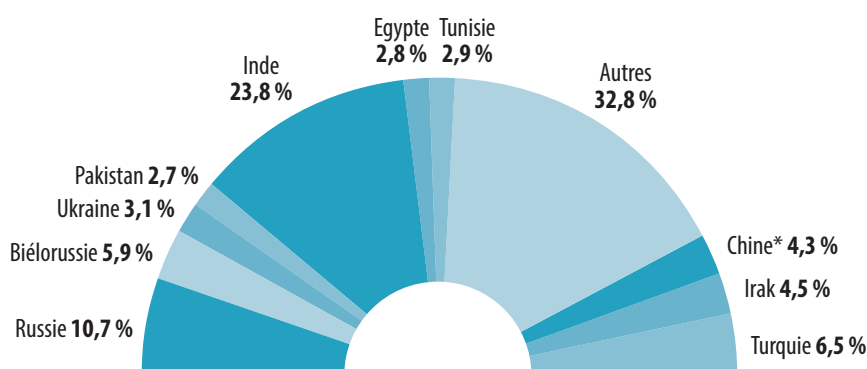
Source : OIT (2024), *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs migrants, Les migrants internationaux dans la population active, quatrième édition.*

Figure 6 – Titres de séjour uniques délivrés en Europe (2019-2023)



Source : Eurostat.

Figure 7 – Part des 10 principaux pays non membres de l'UE dont les ressortissants ont obtenu la Carte bleue européenne²⁰ (2023)



Source : Eurostat.

20. Commission européenne : https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/eu-immigration-portal/eu-blue-card_en. La Carte bleue européenne permet aux travailleurs hautement qualifiés originaires de pays non membres de l'UE de vivre et de travailler dans un État membre de l'UE, à condition qu'ils possèdent les qualifications professionnelles supérieures requises ou, le cas échéant, des compétences professionnelles supérieures.

Tableau 13 – Immigration dans les États de l'UE + par pays de naissance (2023)

	Total immigrés (milliers)		Nés dans le pays (%)		Total (%)		Nés à l'étranger		Nés dans un pays hors UE (%)		Inconnu (%)	
	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)
Belgique	169,6	7,4	12,5	7,4	155,1	91,4	55,1	32,5	100,0	59,0	2,0	1,2
Bulgarie	56,8	25,1	14,3	25,1	42,6	74,9	7,5	13,2	35,1	61,7	0,0	0,0
Tchéquie	142,1	2,5	3,6	2,5	138,6	97,5	10,2	7,2	128,4	90,3	0,0	0,0
Danemark	98,3	13,1	12,9	13,1	85,4	86,8	33,6	34,2	51,8	52,7	0,0	0,0
Allemagne	1 271,2	3,9	49,1	3,9	1 123,9	88,4	237,7	18,7	886,2	69,7	98,2	7,7
Estonie	26,4	18,7	4,9	18,7	21,2	80,3	2,9	11,0	18,3	69,4	0,3	1,0
Irlande	135,6	21,2	28,7	21,2	106,6	78,6	20,9	15,4	85,8	63,2	0,3	0,2
Grèce	118,8	33,9	40,3	33,9	78,5	66,1	10,6	8,9	67,9	57,1	0,0	0,0
Espagne	1 251,0	7,1	88,5	7,1	1 162,5	92,9	152,8	12,2	1 009,7	80,7	0,0	0,0
France*	417,6	20,5	85,7	20,5	331,9	79,5	58,8	14,1	273,1	65,4	0,0	0,0
Croatie	69,4	9,6	6,7	9,6	62,7	90,4	5,1	7,3	57,7	83,1	0,0	0,0
Italie	439,7	10,3	45,5	10,3	394,2	89,7	40,2	9,1	354,0	80,5	0,0	0,0
Chypre	40,8	4,7	1,9	4,7	38,8	95,3	7,4	18,0	31,5	77,2	0,0	0,0
Lettonie	18,7	35,5	6,6	35,5	11,9	63,9	0,9	4,9	11,0	58,9	0,1	0,7
Lituanie	66,7	22,7	15,1	22,7	51,5	77,3	1,2	1,9	50,3	75,4	0,0	0,0
Luxembourg	27,0	5,2	1,4	5,2	25,4	94,1	11,7	43,5	13,6	50,6	0,2	0,7
Hongrie	96,2	25,1	24,1	25,1	70,9	73,7	10,7	11,1	60,2	62,6	1,1	1,2
Malte	42,2	4,6	1,9	4,6	40,3	95,4	5,8	13,7	34,5	81,7	0,0	0,0
Pays-Bas	274,6	8,5	23,2	8,5	251,4	91,5	83,3	30,3	168,1	61,2	0,0	0,0
Autriche	147,6	4,4	6,5	4,4	136,3	92,4	63,3	42,9	73,0	49,5	4,8	3,2
Pologne*	303,3	12,7	38,6	12,7	263,0	86,7	62,5	20,6	200,5	66,1	1,7	0,5
Portugal	189,4	14,9	28,3	14,9	161,1	85,1	18,7	9,9	142,4	75,2	0,0	0,0
Roumanie	324,1	57,8	187,4	57,8	136,7	42,2	16,8	5,2	119,9	37,0	0,0	0,0
Slovenie	33,9	9,0	3,1	9,0	30,9	91,0	2,7	7,9	28,2	83,1	0,0	0,0
Slovaquie	5,9	15,0	0,9	15,0	5,0	85,0	2,8	46,7	2,3	38,3	0,0	0,0
Finlande	73,2	7,5	5,5	7,5	67,2	91,7	6,5	8,8	60,7	82,9	0,6	0,8
Suède	94,5	11,2	10,6	11,2	83,9	88,7	26,5	28,0	57,4	60,7	0,0	0,1
Islande	11,2	12,1	1,4	12,1	9,8	87,1	5,8	51,5	4,0	35,6	0,1	0,7
Liechtenstein	0,7	5,6	0,0	5,6	0,7	93,6	0,3	38,7	0,4	54,9	0,0	0,8
Norvège	86,6	5,2	4,5	5,2	82,1	94,8	22,4	25,9	59,6	68,9	0,0	0,0
Suisse	263,1	6,3	16,6	6,3	244,2	92,8	109,6	41,7	134,6	51,2	2,3	0,9

Note : les valeurs individuelles ne correspondent pas au total en raison des arrondis.

La Pologne, la Slovaquie, la Suède et le Liechtenstein n'ont pas inclus les réfugiés ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire dans leurs statistiques démographiques et migratoires.

(*) Provisoire/estimé

Source : Eurostat.

Tableau 14 – Nombre et proportion d'étudiants étrangers par sexe et niveau d'enseignement dans les pays de l'UE + élargie (2023)

	Enseignement supérieur de cycle court			Licence ou équivalent			Master ou équivalent			Doctorat ou équivalent		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
UE	38 612	16 317	22 294	772 875	377 851	395 024	786 432	383 548	402 884	158 749	84 124	74 625
Belgique	1 316	353	963	29 598	11 457	18 141	21 286	9 332	11 954	5 081	2 763	2 318
Bulgarie	-	-	-	5 667	328	2 387	12 789	6 040	6 749	794	432	362
Tchéquie	69	19	50	29 800	14 504	15 296	20 722	9 370	11 402	5 635	3 063	2 572
Danemark	2 341	1 059	1 282	9 713	4 193	5 520	13 920	6 385	7 535	3 700	1 954	1 746
Allemagne	0	0	0	153 841	85 159	68 682	221 295	118 546	102 749	48 061	25 071	22 990
Estonie	-	-	-	1 719	960	739	2 388	1 134	1 254	763	438	325
Irlande	734	417	317	15 187	6 734	8 453	9 895	4 490	5 405	4 289	2 061	2 228
Grèce	-	-	-	24 902	11 662	13 240	662	300	362	763	397	366
Espagne	9 478	3 629	5 849	27 333	12 371	14 962	45 699	20 628	25 071	19 652	10 224	9 428
France	13 257	5 601	7 657	96 169	43 520	52 649	141 361	69 713	71 649	25 429	13 604	11 826
Croatie	0	0	0	2 806	1 314	1 492	2 731	1 142	1 589	392	190	202
Italie	0	0	0	45 679	20 390	25 289	54 897	24 619	30 278	5 874	3 416	2 458
Chypre	425	318	107	7 332	4 824	2 508	3 297	1 542	1 755	741	333	408
Lettonie	70	46	24	4 566	3 425	1 141	5 198	2 687	2 511	246	172	74
Lituanie	-	-	-	6 098	3 391	2 707	4 609	2 357	2 252	301	170	132
Luxembourg	78	29	49	745	313	432	2 430	1 170	1 260	917	520	397
Hongrie	126	53	73	20 338	10 227	10 111	18 142	8 287	9 855	3 124	1 659	1 465
Malte	662	365	296	2 932	1 434	1 498	2 039	929	1 110	609	330	279
Pays-Bas	4 279	1 500	2 779	112 041	50 174	61 867	53 139	22 883	30 256	-	-	-
Autriche	1 343	527	816	37 708	17 156	20 552	39 753	17 949	21 773	8 236	4 234	4 002
Pologne	22	7	15	61 211	33 181	28 030	27 442	14 142	13 300	1 002	588	414
Portugal	3 837	2 095	1 742	22 971	10 784	12 187	21 795	10 116	11 679	8 172	4 318	3 854
Roumanie	-	-	-	13 222	6 673	6 549	22 090	10 797	11 293	904	560	344
Slovenie	514	273	241	4 684	1 927	2 757	2 497	1 065	1 432	804	389	415
Slovaquie	46	22	24	13 623	7 239	6 384	6 708	3 132	3 576	885	574	311
Finlande	-	-	-	15 609	8 329	6 740	9 851	5 147	4 704	5 426	2 898	2 528
Suède	15	5	10	7 921	3 211	4 710	19 777	9 646	10 132	6 948	3 766	3 182
Islande	183	64	119	805	233	572	767	275	492	334	163	171
Liechtenstein*	0	0	0	358	185	173	276	170	106	197	141	56
Norvège	100	43	57	4 657	1 940	2 717	6 904	3 601	3 303	2 480	1 432	1 048
Suisse**	0	0	0	23 077	11 594	11 483	27 163	13 072	14 091	15 949	8 367	7 582
Macédoine du Nord	-	-	-	5 217	3 003	2 214	622	204	418	339	170	169
Albanie	18	9	9	616	322	294	1 369	597	772	9	9	0
Serbie	-	-	-	7 527	3 507	4 020	3 154	1 341	1 813	738	405	333
Turquie	40 546	21 906	18 640	193 860	119 743	74 117	55 763	30 729	25 034	11 049	7 192	3 857

(-) non disponible. (-) sans objet.

Note : sauf indication contraire, les données sont fondées sur le pays d'obtention du diplôme de l'enseignement secondaire de deuxième cycle. Elles sont fondées sur le pays de résidence habituelle en Estonie, Irlande, Espagne (sauf pour l'enseignement supérieur de cycle court), Italie, Slovénie et au Liechtenstein. Elles sont fondées sur le pays de nationalité en Bulgarie (pour les masters ou équivalents), Hongrie, Slovaquie, Serbie et Turquie. Elles sont fondées sur le pays de l'enseignement secondaire de deuxième cycle/préalable en Bulgarie (pour le doctorat ou l'équivalent), en Lettonie et en Pologne. Elles sont fondées sur le pays d'obtention du diplôme de l'enseignement secondaire de deuxième cycle et/ou de nationalité en France et aux Pays-Bas. Autres critères : Suède. Aucune information fournie : Macédoine du Nord.

(*) 2022. (**) Enseignement supérieur de cycle court : négligeable, indiqué comme 0. Baccalauréat ou équivalent et master ou équivalent : ne concerne que les étudiants des universités ou des universités de sciences appliquées

Source : Eurostat.

5. Entrées irrégulières sur le territoire européen

Tableau 15 – Migration légale et migration illégale dans l'UE

Année	Migration légale	Migration illégale	Pourcentage de migrants en situation irrégulière
2020	2 294 305	126 310	5,2 %
2021	2 933 148	199 898	6,4 %
2022	3 454 684	326 217	8,6 %
2023	3 741 015	385 445	9,3 %
2024	–	202 322	–

Sources : *Commission européenne*, données de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes *Frontex*.

Tableau 16 – Détections de franchissements irréguliers des frontières extérieures de l'UE

Route	2021	2022	2023	2024	Variation en pourcentage par rapport à 2023
Méditerranée centrale	67 724	105 561	162 714	66 766	-59 %
Méditerranée orientale	22 793	38 690	61 092	69 436	+14 %
Route de l'Afrique occidentale	22 351	15 463	39 673	46 877	+18 %
Route des Balkans occidentaux	61 735	144 197	99 041	21 520	-78 %
Route des frontières orientales	8 160	6 373	5 824	17 001	+192 %
Méditerranée occidentale	18 466	15 134	16 877	17 026	+1 %
Total UE - Détections	201 229	326 335	385 221	238 626	-38 %

Source : *données Frontex*.

Tableau 17 – Décès de migrants en Méditerranée et en Europe (2020–2024)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Europe	84	135	164	158	233
Méditerranée	2 048	2 048	2 411	3 155	2 452

Source : *OIM*.

Tableau 18 – Entrées de migrants mixtes – Balkans occidentaux

Année	Total
2020	103 371
2021	120 513
2022	192 182
2023	163 521
2024	56 213
2025 (1 ^{er} et 2 ^e trimestres)	13 113

Source : *OIM, les flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux, juin 2025*.

6. Réfugiés ukrainiens

Tableau 19 – Réfugiés ukrainiens en Europe (au 31 juillet 2025)

Rang	Pays d'accueil	Réfugiés ukrainiens
1	Allemagne	1 227 090
2	Pologne	1 000 320
3	République tchèque	374 310
4	Royaume-Uni	254 580
5	Espagne	243 670
6	Roumanie	188 270
7	Italie	176 240
8	Slovaquie	144 970
9	République de Moldova	133 310
10	Pays-Bas	126 400
11	Irlande	113 920
12	Belgique	91 750
13	Autriche	86 250
14	Norvège	81 880
15	France	74 100
16	Finlande	73 270
17	Bulgarie	67 730
18	Suisse	69 990
19	Hongrie	63 870
20	Portugal	63 690
21	Lituanie	46 790
22	Suède	44 550
23	Bélarus	42 150
24	Estonie	40 860
25	Danemark	38 350
26	Grèce	36 600
27	Lettonie	31 950
28	Géorgie	30 000
29	Croatie	26 860
30	Chypre	24 290
31	Macédoine du Nord	20 740
32	Monténégro	18 560
33	Slovénie	10 810
34	Serbie et Kosovo*	10 720
35	Albanie	9 250
36	Azerbaïdjan	5 110
37	Islande	4 220
38	Luxembourg	3 780
39	Turquie	2 620
40	Malte	2 450
41	Arménie	770
42	Liechtenstein	760
43	Bosnie-Herzégovine	270
44	Monaco	55
45	Saint-Marin	N/A
46	Andorre	N/A

Sources : HCR, Statista.

La migration a toujours été une caractéristique de l'histoire humaine, façonnant les sociétés au fil des siècles. En rassemblant et en présentant les statistiques et les tendances les plus pertinentes aux niveaux mondial et européen, le document «Chiffres clés de la migration» vise à contribuer aux discussions et aux prises de décision fondées sur des données factuelles. Ce document sera régulièrement mis à jour et accessible sur le site web de la Division des migrations et des réfugiés du Conseil de l'Europe.

www.coe.int/fr/web/migration-and-refugees/

PREMS 016626

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.